

20.10.2017

TENNIS DE TABLE

Composition de la commission mixte nationale

FFTT : Jacques BARRAUD (vice-président) Béatrice PALIERNE (DTN Adjoint)
FF Sport U : Luc JOSPIN (UFR Staps Liévin) - Bertrand GAUTIER (directeur national adjoint)
FF Handisport - Référent Tennis de table : Stéphane LELONG

RAPPEL : conformément au projet Handi'U 2014-2017 de la FFSU, des équipes mixtes handi/valides ou totalement « handi » (toutes dénommées « équipes Handi'U ») pourront être retenues pour disputer le CFU avec les équipes valides.

1 – Date limite de retour à la Nationale des résultats et des demandes de qualification exceptionnelle

12 avril 2018
(CMN le 17 avril 2018)

- Conditions pour être qualifié au championnat de France : avoir participé au championnat d'académie, de région ou de conférence (individuel et par équipes).
- L'intégralité des résultats des épreuves académiques, régionales ou de conférences devra être accompagnée pour chaque joueur du classement et des points FFTT du dernier classement officiel publié généralement début janvier. Ces renseignements figurent sur la licence FFTT éditée pour la 2nde phase.
 - * A ne pas confondre avec l'actualisation mensuelle du classement.
- La formule de l'épreuve par équipe de l'échelon régional doit être identique à celle du championnat de France.

2 – Date et lieu du championnat de France

23 et 24 mai 2018
à Saint-Dié (CRSU Nancy-Metz)

Le championnat de France est une compétition homologuée par la FFTT de coefficient 0,5.

3 – Championnat par équipes le 23 mai 2018

3.1 Qualification

- L'équipe vainqueur de chaque académie sera sélectionnée. D'autres équipes seront retenues selon le nombre et le niveau des participants aux épreuves académiques.
- Si le championnat d'académie n'a pas lieu, les équipes devront se qualifier sur une épreuve régionale ou de conférence. Les sélections se feront sur la base d'une équipe par académie.
- Deux équipes de la même association sportive, au maximum, pourront être qualifiées. Si le tableau est incomplet, il est possible d'intégrer une 3^{ème} équipe d'une même A.S..
- Il est souhaitable de qualifier 32 équipes.
- La CMN éditera donc une liste principale composée de 32 équipes qualifiées et une liste complémentaire. **Les équipes de ces 2 listes devront impérativement confirmer leur participation pour le 7 mai 2018.** Passée cette date, toute équipe de la liste principale n'ayant pas confirmé sera remplacée par une équipe prise dans la liste complémentaire.

3.2 Composition d'une équipe

- Les joueurs et les joueuses d'une équipe doivent faire partie d'une même A.S. Seules les « équipes Handi'U » pourront être des équipes de ville multi-sites ou de CRSU.

- Chaque équipe doit comprendre obligatoirement 2 joueurs et 1 joueuse. Toutefois, les AS ne disposant que d'un seul joueur peuvent présenter une équipe composée de 2 joueuses et un joueur.
- Pour les remplaçants, il est possible d'incorporer un joueur ou une joueuse à la condition de le(s) inscrire sur la liste type.
- Le capitaine peut faire figurer sur la feuille de rencontre les joueurs qu'il souhaite, mais choisis obligatoirement dans la liste type.

3.3 Confirmation de participation

- La liste type des joueurs composant l'équipe et les licences FF Sport U doivent être remises au juge-arbitre avant 20h00, au moment du pointage, la veille de l'épreuve. En cas de force majeure, il est impératif de contacter le juge-arbitre avant 19h00 même par téléphone. Sans nouvelles après 19h00, l'équipe est déclarée forfait.

3.4 Déroulement d'une rencontre

- Chaque rencontre comprend 5 parties disputées dans l'ordre suivant en fonction de la composition des équipes
 - Rencontres entre 2 équipes composées de 2 joueurs et d'une joueuse : 1^{er} Simple Messieurs (SM), 2^{ème} Simple Messieurs (SM), Simple Dames (SD), Double Messieurs (DM) et Double Mixte (DX).
 - Rencontres entre 2 équipes composées de 2 joueuses et d'un joueur : 1^{er} Simple Dames (SD), 2^{ème} Simple Dames (SD), Simple Messieurs (SD), Double Dames (DD) et Double Mixte (DX).
 - Rencontres entre 2 équipes composées d'une part de 2 joueurs et d'une joueuse et d'autre part de 2 joueuses et d'un joueur : 1^{er} Simple Messieurs (SM), 2^{ème} Simple Mixte (SX), Simple Dames (SD), Double Messieurs (DM) contre Double Dames (DD) et Double Mixte (DX).
- La rencontre se dispute sous forme d'un relais : le joueur (ou la paire) suivant continue le score laissé par le joueur (ou la paire) précédent.
- Chaque partie se dispute en 22 points.
- Le 1^{er} joueur amène le score à 22, le 2^e à 44, la joueuse à 66 pts,...jusqu'au total final de 110 points avec cependant 2 points d'écart.
- Service : changement tous les 2 points et continuation de la série en cas de prise de relais.
- Changement de côté : au total de 11, 33, 55, 77 et 99.
- Changement de relanceur en double : au total de 77 et 99.
- Temps mort : chaque équipe dispose de 3 temps morts à tout moment de la rencontre.
- Arrêt d'un joueur en cas de blessure (ou autre motif médical) dûment constatée par un personnel de santé :
 - au cours d'une partie, tous les points restant à disputer pour aller au terme du relais sont attribués au crédit de l'équipe adverse ;
 - si ce joueur a d'autres parties à disputer au cours de la rencontre, il peut être remplacé par un autre joueur (un remplaçant peut remplacer un **joueur mais n'est pas autorisé à remplacer une joueuse, une remplaçante peut remplacer indifféremment un joueur ou une joueuse choisi(e) dans la liste type**)
 - ce joueur ne pourra plus participer à aucune autre rencontre pour la suite de l'épreuve par équipes.

3.5 Déroulement de la compétition

- Les équipes sont réparties, dans la mesure du possible, en 8 poules de 3 ou 4.
- Le placement des équipes dans les poules est effectué en tenant compte du total des points des deux meilleurs Messieurs et de la meilleure Dame.
- * Les CR Sport U devront obligatoirement indiquer sur la structure, le classement et les points F.F.T.T. du dernier classement officiel publié.
- Classement en poule :
 - Le classement dans une poule est établi dans l'ordre décroissant du nombre de victoires ;

- Lorsque deux équipes terminent à égalité de victoire, elles sont départagées par le résultat de la rencontre les ayant opposées ;
 - Lorsque plusieurs équipes terminent à égalité de victoires, il est établi un classement entre les ex-æquo portant sur les résultats des parties les ayant opposées en faisant le quotient des points gagnés par les points perdus ;
 - En cas d'égalité persistante, un tirage au sort sera effectué.
- A l'issue des poules, toutes les équipes sont incorporées dans un tableau avec classement intégral complet :
- les 1^{ères} et les 2^{èmes} dans un même tableau par tirage au sort classique :
 - . les 1^{ères} par tirage au sort (règle FTTT)
 - . les 2^{èmes} par tirage au sort dans l'autre demi tableau de leur premier respectif ;
 - les 3^{èmes} et les 4^{èmes} dans un autre tableau :
 - . les 3^{èmes} tirées au sort pour les premières places de ce tableau ;
 - . les 4^{èmes} par tirage au sort dans l'autre demi tableau de leur troisième respectif ;

4 – Championnat individuel le 24 mai 2018

Il comprend :

- 2 épreuves de Simples : Messieurs (SM) et Dames (SD)
- 3 épreuves de Doubles : Messieurs (DM), Dames (DD) et Mixtes (DX)

4.1 Points communs aux cinq épreuves

Il appartient au juge-arbitre de prendre toutes les décisions finales après avoir pris l'avis des membres présents de la CMN.

Pour la bonne préparation des épreuves, tous les qualifiés d'office doivent confirmer leur participation en Simples et donner leur composition de Doubles au Juge-arbitre, même par téléphone, **au plus tard le jour du championnat par équipes et avant 16 heures.**

Passé ce délai, aucune confirmation ou inscription ne sera plus acceptée.

- Toutes les parties, en poules et dans les tableaux, se disputent au meilleur des 5 manches.

4.2 Les épreuves de SIMPLES (Dames et Messieurs)

4.2.1 – QUALIFICATION

Le champion d'académie est qualifié d'office quel que soit son niveau de jeu.

- Le CR Sport U peut demander une qualification directe exceptionnelle au championnat de France pour les joueurs (ses) numérotés de 1 à 150 (classement individuel officiel FTTT publié début janvier).
- La sélection pour le championnat de France tient compte du classement FTTT et du nombre de participants au championnat d'académie individuel.
- Les joueurs(ses) qualifié(e)s en championnat par équipes non qualifié(e)s en simple peuvent être repêché(e)s sur le lieu de l'épreuve en fonction des places disponibles et à la condition d'avoir participé à au moins une rencontre par équipes la veille.
- Les championnats de France individuels comprennent au maximum : 96 Messieurs et 48 Dames.

4.2.2 – DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

- Les joueurs(ses) sont placé(e)s :

- dans un premier temps dans des poules de 3 ou 4 joueurs(ses) en fonction des points individuels FTTT

* si nécessaire, les joueurs(ses) ayant le plus de points seront qualifié(e)s directement pour le tableau final.

- dans un deuxième temps, dans un tableau final par élimination directe de la manière suivante :

- les 1^{ers} des poules 1 et 2 sont placés aux numéros 1 et 2 du tableau, les 1^{ers} des poules 3 et 4 sont tirés au sort pour les places 3 ou 4, les 1^{ers} des poules 5 à 8 pour les places 5 à 8, les 1^{ers} des poules 9 à 16 pour les places 9 à 16 (pour les Messieurs et les Dames) et les 1^{ers} des poules 17 à 32 pour les places 17 à 32 (pour les Messieurs).

- les 2^{èmes} de poule sont tirés au sort pour les places de 17 à 32 pour les Dames et 33 à 64 pour les Messieurs mais placés dans l'autre ½ tableau de leur 1^{er} de poule respectif.

- les 3^{èmes} de chaque poule ont terminé la compétition.

- Le tirage au sort de ce placement dans le tableau final sera effectué à l'issue des poules par le Juge-Arbitre
Les places 3 et 4 ne sont pas jouées.

4.3 Les épreuves de DOUBLES (Dames, Messieurs et Mixtes)

4.3.1 – QUALIFICATION

- Ne peuvent participer aux doubles que les joueurs(ses) qualifié(e)s pour les simples (d'office ou repêché(e)s à la suite des épreuves par équipes).
- Les joueurs(ses) qui ne disputent pas les poules qualificatives des simples (sauf les éventuels qualifiés directement pour le tableau final) sont disqualifié(e)s pour le tableau de doubles auquel ils devaient participer.
- Les messieurs ne peuvent participer qu'à un seul double.
- Les joueurs(ses) composant une paire doivent faire partie de la même association sportive.
- Les doubles dames peuvent être constitués de joueuses issues d'A.S. et d'académies différentes. Dans ce cas, les points du challenge national des AS ne seront pas attribués.
- Les inscriptions se font sur place en respectant les conditions indiquées dans les points communs.

4.3.2 – DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

- Les trois épreuves sont organisées sous forme d'un tableau par élimination directe.
- Le placement des paires dans chacun des tableaux est effectué en tenant compte du total des points des joueurs(ses) la composant.

4.3.3 – TROPHÉES

- Les doubles font l'objet d'un trophée de la FF Sport U.

5 – Règlement sportif

- Le règlement des épreuves universitaires peut être consulté au CR Sport U et pour tous les points non prévus, il est fait application des règles de jeu et des règlements de la FFTT.
- Le championnat de France est une épreuve homologuée par la FFTT (coefficient 0,5) mais seuls les résultats des épreuves de simples sont pris en compte dans le classement FFTT à condition que le joueur(se) soit détenteur(trice) d'une licence traditionnelle pour la saison en cours, licence qu'il devra être en mesure de présenter sur place.

6 - Les aménagements de la règle pour les étudiants en situation de handicap moteur

EN SIMPLE

- **Le service**

- interdiction d'effectuer un service court (pas d'effets « rétro » et la balle doit sortir de la table si on laisse plusieurs rebonds) face à un étudiant en fauteuil. Si tel est le cas, le service est à remettre.
- le service doit s'effectuer dans l'axe de la table lorsque l'on joue face à un étudiant en fauteuil (la balle ne doit pas sortir sur les côtés après un ou plusieurs rebonds). Si tel est le cas, le service est à remettre.

- **L'appui sur la table**

- Les étudiants en fauteuil ou à mobilité réduite (étudiant ayant un handicap avéré sur au moins un des membres inférieurs) peuvent prendre appui sur la table pour se rééquilibrer après une action de jeu.
- les étudiants « debout » sans stabilité complète peuvent prendre appui sur la table si nécessaire entre les échanges.

EN DOUBLE

Il n'y a pas d'application de la règle d'alternance si l'équipe se compose d'un étudiant en fauteuil ou d'un étudiant mal-marchant (debout avec une atteinte d'un seul ou des deux membres inférieurs), mais interdiction pour le même joueur de toucher plus de deux fois de suite la balle.

On peut aussi signaler que pour certains types de handicap comme la malvoyance ou la surdité, des adaptations spécifiques seront recherchées avec la FFH. Pour tout cas particulier se présentant, il est recommandé de questionner le DNA concerné : bgautier@sport-u.com qui avisera avec les CMN.

7 - Programme international

EUSA: Sur proposition de la CMN, les universités présentant les 2 meilleurs résultats globaux (CFU individuel et par équipe 2017) se verront proposer de participer aux EUSA Games à Coimbra (Portugal) du 15 au 28 juillet 2018.

Si la participation aux EUSA Games nécessite la prise en charge d'un arbitre par association sportive qualifiée, la CMN désignera ce dernier.